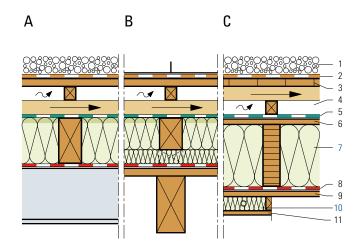
Toiture froide ventilée

□ D 165

- 1 Couche de protection, p. ex. gravier rond
- 2 Etanchéité
- 3 Lambrissage
- 4 Espace ventilé min. 100 mm
- 5 Sous-couverture perméable à la vapeur d'eau
- 6 revêtement externe
- 7 Panneau isolant Flumroc SOLO (H115) ou panneau isolant Flumroc 1 (H105)
- 8 Pare-vapeur et étanchéité à l'air
- 9 revêtement interne
- 10 Panneau isolant Flumroc 3 (H 125)
- 11 Revétement ajouré

La légende se rapporte au détail C.



Critères	Unité							
Epaisseur d'isolation	mm	140	160	180	200	220	240*	260*
		+30	+30	+30	+30	+30	+30	+30
Coefficient de transmission thermique U								
Valeur moyenne selon norme SIA 180	W/(m ² K)	0.217	0.198	0.182	0.169	0.157	0.147	0.138
Théorique, sans pont thermique	W/(m ² K)	0.180	0.164	0.150	0.138	0.128	0.119	0.111
Conductance thermique dynamique U ₂₄	W/(m ² K)	0.106	0.093	0.081	0.072	0.064	0.056	0.050
Indice d'affaiblissement acoustique pondéré $R_{\rm w}$	A env. dB	63	63	64	64	64	65	65
	B env. dB	46	46	47	48	48	49	50
	C env. dB	52	52	53	53	54	54	55
Terme d'adaptation du spectre C; C_{tr}	A dB	-2; -7	-2; -7	-2; -7	-2; -7	-2; -7	-2; -7	-2; -7
	B dB	-3; -9	-3; -9	-3; -9	-3; -9	-3; -9	-3; -9	-4; -10
	C dB	-4; -10	-4; -10	-4; -10	-4; -11	-4; -11	-5; -11	-5; -11

*en deux couches

Base de calcul

Calcul de la valeur U:

Selon norme SN EN ISO 6946. Largeur des solives 80 mm, écartement 595 mm.

Les valeurs thermiques U et U₂₄ sont calculées avec la variante C sans couche de protection. Les valeurs phoniques sont calculées avec couche de protection. Les valeurs phoniques ne tiennent pas compte des transmissions par voies indirectes.

Informations

- Matériau isolant: panneau isolant Flumroc SOLO (H115) ou panneau isolant Flumroc 1 (H105).
 Couche intérieure: panneau isolant Flumroc 3 (H125) ajusté entre les lattes.
- Pare-vapeur et étanchéité: à définir en fonction de la sous-couverture. Les matériaux utilisés doivent être résistants à l'humidité.
- Espace ventilé: le vide de ventilation doit avoir une section d'au moins 1/150 de la surface du toit et une hauteur minimale de 100 mm.
 La somme totale de toutes les surfaces d'entrée d'air, de même que celle des surfaces de sortie doit être au moins égale à la moitié de la surface minimale du vide de ventilation. La plus petite dimension d'une ouverture doit être d'au moins 35 mm.
- Projet et exécution: selon norme SIA 271.



www.flumroc.ch